




Garanties mécanique

contre les pannes



VEHICULES ANCIENS

DUREE	COUVERTURE		Plafond par remboursement
6 mois ou 12000 Kms	6 points 	3 mensualités de 70€ (ou 1 fois 210 €)	1500€^{ttc}
12 mois ou 20000 Kms		5 mensualités de 70€ (ou 1 fois 350 €)	
REVISION AVANT VENTE OBLIGATOIRE			
Berline de valeur neuve inférieure à 50 000€, VU moins de 3,5t, HG véhicule haut de gamme de valeur neuve supérieur ou égale à 50 000€			

Date de validité 30/06/19 – Taxe d'assurance 9%

Détails de la couverture 6 POINTS

- 1) **Moteur** : Vilebrequin, bielles, pistons, cylindres ou chemise, distribution (si elle est la cause de l'avarie), pompe à huile, culasses et joints de culasse, ainsi que tous les dommages mécaniques portant sur le bloc moteur et résultant directement de l'avarie.
- 2) **Boîte de vitesse (le bloc)** : (manuelle et automatique) éléments mobiles de la boîte (pignons, arbres, paliers, roulements, synchros, circlips, fourchettes de commande) ainsi que tous les dommages mécaniques portant sur le carter et résultant directement de l'avarie.
- 3) **Pont / pont réducteur** : éléments mobiles du pont (pignons, arbres, différentiels, couronnes) pour une utilisation normale, les dommages portant sur le carter résultant de l'avarie.
- 4) **Freins** : maître-cylindre, servofreins, pompe à vide, système antiblocage des roues.
- 5) **Circuit d'alimentation du moteur** : carburateur, pompe à injection, doseur distributeur, modules électroniques de régulation, pompe mécanique ou électrique de l'alimentation, Pompes hydrauliques, injecteur pompe (si <150 000 kms), à l'exclusion des bougies et Injecteurs mécaniques. (Toutes modifications sur la puissance du moteur ne sont pas couvertes par la garantie)
- 6) **Circuit de refroidissement** : pompe à eau, radiateurs* moteur et chauffage, moto ventilateurs et réfrigérateur* d'huile, calorstat.